



# Deux Rivières, Commune nouvelle Commune déléguée d'Accolay

## INFORMATIONS COMMUNALES

### • Nos agents communaux

Après le départ pour la commune de Vermenton de Florian Denolet en février, Elvina Ercolessi a rejoint début juillet l'équipe des agents techniques de Deux Rivières et est plus particulièrement affectée à Accolay. Nous lui souhaitons la bienvenue !

### • Le chantier jeunes

Comme à l'été 2017, un chantier jeunes a été proposé du 15 au 19 juillet aux adolescents âgés d'Accolay de 14 à 16 ans : 11 d'entre eux ont répondu et consacré 5 matinées à des travaux d'agrément du village. Reprise des peintures de l'abri-bus et des tables et bancs des bords de la Cure, mise en peinture des bancs de la halte nautique.

Le résultat, avec les couleurs qu'ils ont choisies, met en valeur ces espaces que l'on découvre en arrivant à Accolay par la route ou par le canal.

Un grand merci au Comité des fêtes, aux trois conseillers municipaux et à Gérard Rondeaux qui ont accompagné les jeunes.



### • Une table à la halte nautique

La commune déléguée d'Accolay remercie aussi les Amis d'Accolay qui ont offert ce bel ensemble installé à la halte nautique, près du terrain de boules. Un peu plus de confort pour nos grand-mères qui s'y retrouvent chaque jour.

Le nouveau manège du terrain de jeux de la route de Bazarnes sera installé prochainement.

### • Le tri sélectif, chemin du camping et à la halte nautique

Les conteneurs de tri sélectif, chemin du camping et à la halte nautique, reçoivent les déchets ménagers bouteilles et bocaux en verre, emballages plastiques ménagers, boîtes de conserves, canettes et cartonnets, papiers (tous les papiers se recyclent). Les apports d'autres déchets – porcelaine, verre non recyclable, carton, boîtes de fromage en bois ... – sont refusés par le prestataire au centre de tri et génèrent des pénalités financières à la charge du budget de la Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs. Il est nécessaire de respecter les consignes de tri affichées sur les conteneurs.

La collecte de ces conteneurs est faite dans le cadre d'un marché public qui en prévoit la fréquence, notamment en fonction des possibilités du prestataire en période estivale. En cas de conteneur plein, ne pas déposer les déchets à même le sol mais prévenir le maire délégué pour permettre de contacter le prestataire de collecte. Ne pas déposer également des déchets destinés à la déchetterie (récipients culinaires, cartons, ...).

### • La Maison de santé accueille de nouveaux médecins

Après l'installation du Dr Ids van der Ploeg en juin dernier, le Dr Thierry Brossard ouvrira son cabinet le 26 août et le Dr Marie-Hélène Demoulin le 9 septembre. La Maison de santé de la Communauté de communes à Vermenton comptera donc prochainement 4 médecins généralistes. Leur secrétariat accueille les patients du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h (tél. 03 86 81 09 66).

## • Participation citoyenne à Accolay et à Cravant

Le mercredi 5 juin, la commune de Deux Rivières a rejoint officiellement le dispositif participation citoyenne qui consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur commune.

La convention passée entre la Municipalité, la Préfecture et la Gendarmerie doit contribuer à assurer la sécurité de la population et prévenir la délinquance.



Elle a été adoptée par le Conseil municipal le 28 janvier 2019 et signée en Mairie de Cravant par Colette Lerman, Maire de Deux-Rivières, le Chef d'Escadron Guillaume Descaves, commandant de la compagnie de gendarmerie d'Auxerre, et Françoise Fugier, Sous-préfète de l'arrondissement d'Auxerre et Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Yonne.

La cérémonie s'est déroulée en présence des citoyens référents qui interviendront dans ce dispositif, du maire délégué d'Accolay, Dominique Charlot, et du gendarme référent délégué.

## • Contre l'ambroisie, j'agis !

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante, originaire d'Amérique du Nord. Depuis son apparition en France, au 19<sup>ème</sup> siècle, elle colonise les espaces agricoles, les bords de voies de communication, les chantiers de construction, les berges de cours d'eau, les terres à l'abandon.

Elle présente un problème majeur de **santé publique**, son pollen étant très allergisant (rhinite, conjonctivite, asthme, eczéma).

De plus, elle compromet le développement de l'agriculture durable, en colonisant les cultures, provoquant notamment une baisse de rendement.

**Comment la reconnaître ? Tige velue**, devenant rougeâtre pour les plants âgés, de 10 cm à 2m. **Feuilles profondément découpées, vertes** sur les 2 faces, **sans odeur** quand on les froisse (contrairement à l'armoise commune). Fleurs regroupées **en épis** (août-septembre).



**Comment lutter contre l'ambroisie ?** La lutte préventive (couvert végétal) pour empêcher l'apparition de la plante. La lutte curative (arrachage, fauchage) pour empêcher l'émission de pollens et épuiser les stocks de graines dans les sols (période d'intervention préconisée : fin juillet/début août). **L'élimination de l'ambroisie impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.**

**Que faire si j'en vois ?** Sur ma propriété : je signale et j'agis ! Hors de ma propriété et sur un terrain public : je signale ! (et j'agis, si seulement quelques plants présents via arrachage).

**Je signale la zone infestée grâce à la plateforme interactive de signalement ambroisie :**

**[www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr) ou via smartphone**

### Calendrier

- Apéro Les Coutas des Joutes accoloises : dimanche 11 août au bord du canal
- Trails des Amis d'Accolay : 13 et 26 km - dimanche 18 août
- Fête communale :
  - samedi 24 août, retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice
  - dimanche 25 août, joutes traditionnelles sur la CureFête foraine le samedi et le dimanche.
- Moules frites des Amis d'Accolay : samedi 7 septembre dans les jardins de la Mairie

Août 2019 – Mairie déléguée – 3 rue Traversière CIDEX 709 – Accolay 89460 Deux Rivières  
[mairie.accolay@orange.fr](mailto:mairie.accolay@orange.fr) – tél. 03 86 81 56 87 – [www.accolay.eu](http://www.accolay.eu)